RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

# QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?

Agence Régionale de Santé Grand Est

## ZONE DE DISTRIBUTION : SAUVILLE

### Conclusion sanitaire

**2024**

L'eau distribuée a présenté ponctuellement une qualité bactériologique dégradée sans risque pour la santé. L'eau distribuée présente ponctuellement une mauvaise qualité en raison de la teneur en Manganèse supérieure à 50 microgramme/L. Selon l'avis de l'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire (ANSES) du 20 avril 2018, la consommation de l'eau est déconseillée aux femmes enceintes et aux enfants de moins de 4 ans. Des actions destinées à améliorer sa qualité sont en cours (ou sont à mener).

### Indicateur global de qualité

**C**

- **A** : Eau de bonne qualité
- **B** : Eau de qualité convenable
- **C** : Eau de qualité insuffisante
- **D** : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2023 : A

### Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par plus de 3 captages. L'eau qui l'alimente est souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 174 personnes sur 1 commune (SAUVILLE). Le responsable des installations est : « MAIRIE DE SAUVILLE ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « MAIRIE DE SAUVILLE » qui assure l'exploitation du réseau.

### Quelques conseils

| | |
|---|---|
| ENTRETIEN | Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement. |
| RÉSEAU PRIVÉ | Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public. |
| ABSENCE | Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire. |
| SAVEUR-COULEUR | Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée. |

### Pour aller plus loin

Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le **27/05/2025**

UDI **088001401**

## PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

### BACTÉRIOLOGIE — C — Mauvaise qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **14**
Conformité : **85 %**
Valeur maxi : **2 n/100 ml**
Années prises en compte : **2023, 2024**

### NITRATES — A — Très bonne qualité

Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **4**
Valeur moyenne : **1,57 mg/L**
Valeur maxi : **2,6 mg/L**

### PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS — A — Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **1**
Conformité : **100 %**
Nombre de substances recherchées : **188**
Valeur maxi : **0 microgramme/L**
Année prise en compte : **2023**

### FLUOR — A — Très bonne qualité

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

Nombre de prélèvements : **2**
Valeur moyenne : **0,085 mg/L**
Valeur maxi : **0,09 mg/L**

## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

### DURETÉ — Eau peu calcaire

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **4**
Valeur moyenne : **14,7 °f**
Valeur maxi : **22 °f**

### MANGANÈSE

Elément d'origine naturelle. Le maximum réglementaire est 50 microgramme/L. Selon l'avis de l'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire (ANSES) du 20 avril 2018, la consommation d'eau dépassant la référence de qualité est déconseillée aux femmes enceintes et aux enfants de moins de 4 ans.

Nombre de prélèvements : **6**
Valeur moyenne : **76,9 microgramme/L**
Valeur maxi : **207 microgramme/L**

L'indicateur global de qualité prend en compte uniquement les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. D'autres paramètres d'intérêt ne faisant pas l'objet d'une limite de qualité sont également recherchés dans le cadre du contrôle sanitaire. Pour plus d'informations :
https://www.grand-est.ars.sante.fr/eau-du-robinet-1

ARS GRAND EST - Délégation territoriale des Vosges - 1 quartier de la Magdeleine - CS 61019 - 88060 Epinal Cedex 09
https://www.grand-est.ars.sante.fr/ 03.29.64.66.67 ars-grandest-dt88-vsse@ars.sante.fr